

## Compte rendu

### Conseil Municipal du 4 Février 2022

**Présents** : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSET - Antonio DIONISIO - David CHAUMEIL - Claire D'AGOSTINO - Violaine GIBERT - Bruno GIRARD - Mireille GRONDONA - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE

**Absents excusés** :

Bruno DEGENETAIS (procuration à David CHAUMEIL)  
Nathalie LEBRUN (procuration à Mireille GRONDONA)  
Frédéric SEGUIN (procuration à Claire D'AGOSTINO)

**Secrétaire de séance** : Antonio DIONISIO

La séance est ouverte à 18h30

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité**

**Ordre du jour** :

- Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF et la CCPR
- Arrêt de bus de la Cartherie, acquisition du terrain, autorisation de signature au Maire
- Ecole communale, installation d'une alarme anti-intrusion
- Lancement d'un programme pluriannuel de rénovation des appartements communaux :
  - Appartements n°1 et n°7 demandes de subventions :
  - Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL), programme rénovation 2022
  - Agence de la Transition Ecologique ADEME
  - Département de la Loire Enveloppe Territorialisée
  - Préfecture Enveloppe DETR 2022
  - Préfecture Enveloppe DSIL 2022
- Appartement n°1 Travaux préparatoires de dépose de l'existant

**Divers** :

- Bulletin municipal
- City-stade
- Journée Pilat Propre 2022
- Présentation des travaux ou projets en cours
- Présentation des commissions intercommunales et du Parc du Pilat
- Questions diverses

**- Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF et la CCPR**

Mme GUISSET rappelle que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et les communes ont signées plusieurs Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ) avec la CAF de la Loire depuis 2006. D'une durée de quatre ans, le dernier contrat s'est terminé le 31 décembre 2021.

Dans sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG 2018-2022) signée avec l'Etat, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a souhaité rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale. Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG), à destination des collectivités territoriales. Cette convention doit se substituer aux CEJ arrivés à terme, ce qui est donc le cas pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Cette convention permet de décliner au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention de la CAF partagés par les collectivités locales : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, logement et vie sociale.

La CTG se concrétise par un accord cadre politique entre la CAF, la CCPR et les 14 Communes avec un plan d'actions sur une période de 5 ans.

Un(e) employé(e) de la communauté de commune détaché(e) à 65 % pour cette action. Un bureau sera mis en place pour la gestion de la CTG

Sont signataires de cette convention, la Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la Convention territoriale Globale 2022-2026 ainsi que ses annexes.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer la convention

#### **- Arrêt de bus de la Cartherie, acquisition du terrain, autorisation de signature au Maire**

Monsieur le maire rappelle que lors de sa réunion du 10 décembre 2021, le conseil municipal a sollicité une demande de subvention auprès du Département de la Loire pour l'aménagement d'un arrêt de bus scolaire au lieu-dit La Cartherie.

La parcelle sur laquelle doit être implanté l'arrêt de bus, cadastrée sous le numéro AB125, est cédée à titre gracieux à la commune. Afin que cette cession soit effective, il convient de faire enregistrer l'acte auprès d'un notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité des membres présents, l'autorisation de signature à Monsieur le maire chez le notaire.

#### **- Ecole communale – Installation d'une alarme anti-intrusion**

L'école communale n'est pas équipée d'alarme intrusion, pour des raisons de sécurité il convient d'en installer une. Une étude a été menée à ce sujet par M. CHAUMEIL, il ressort de celles-ci que la proposition la plus intéressante est celle de la société JDC, le coût de l'acquisition du matériel et de son installation est de 2 364€ TTC auquel s'ajoute un abonnement mensuel de 37€ TTC pour la télésurveillance et la maintenance du matériel.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer la commande auprès de la société JDC pour l'installation de la télésalarme.

#### **- Lancement d'un programme pluriannuel de rénovation des appartements communaux**

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire de 9 appartements qu'elle propose à la location. L'isolation thermique de ces appartements est déficiente et ne correspond plus aux normes actuelles. Il convient de procéder à leur rénovation énergétique.

Ce programme de rénovation énergétique s'étalera sur plusieurs années en commençant en 2022 par les appartements situés au-dessus de la mairie.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire a lancé un programme intitulé Rénolution, qui finance ce genre de travaux.

M. Le Maire propose de répondre à l'appel du SIEL. Des demandes de devis ont été déposées à cet effet. Le dossier de candidature est à déposer avant le 11 février 2022

La Préfecture lance également deux programmes : la DETR (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et le DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) qui peuvent permettre d'obtenir des aides dans le cadre de ces travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à faire les dossiers de demandes de subventions auprès du SIEL dans le cadre du programme Rénolution 2022 et de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022 et du DSIL 2022.

#### **- Appartement n°1 Travaux préparatoires de dépose de l'existant**

Monsieur le Maire explique que les premiers travaux à engager seront des travaux de démolition : Dépose de la plomberie, enlèvement des vieux isolants, des câbles électriques, du carrelage, démolition des cloisons. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises locales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le MAIRE à faire procéder aux travaux de démolition des cloisons, de l'enlèvement des anciens isolants, de la plomberie, du carrelage et de l'électricité.

#### **- Questions diverses**

##### **- Bulletin municipal :**

Claire D'AGOSTINO et David CHAUMEIL présentent aux conseillers la version finale du bulletin municipal. Monsieur le Maire les remercie pour le travail effectué. Le bulletin devrait être imprimé pour la mi-février et sera ensuite distribué dans les boîtes aux lettres.

##### **- City-stade :**

L'acquisition du terrain a été effectuée le 27 janvier 2022. L'aménagement du city-stade peut maintenant être lancé. Plusieurs devis ont été sollicités à cet effet ; ils seront étudiés rapidement afin de choisir le fournisseur retenu. Les travaux devraient démarrer au printemps 2022 et le city-Stade est espéré être opérationnel au cours de l'été.

##### **- Journée Pilat Propre 2022 :**

La date retenue est le samedi 9 avril 2022 à partir de 9 heures. La date est annoncée dans le bulletin, elle sera rappelée par des flyers distribués dans les boîtes aux lettres. La bibliothèque sera sollicitée pour proposer une collation aux participants.

##### **- Présentation des travaux ou projets en cours :**

Les travaux de l'Arnaude et du Moulard sont terminés. La réception des travaux est prévue le 11 février.

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable engagés par la Communauté de Communes sont achevés, le chemin de l'Arnaude a été remis en état.

Le programme de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement a été commencé.

#### **- Questions diverses**

Le réfrigérateur de la salle des fêtes est hors service, il est nécessaire de le remplacer. Le coût du remplacement est de l'ordre de 500€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

**Date prochain conseil municipal : vendredi 4 mars 2022 à 18h30**

**Commission finances : vendredi 25 mars 2022 à 18h30**